

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

- 4.3. Premiers répondants – achat de matériel;
- 4.4. Cimtech inc. – équipements informatiques;
- 4.5. École Ste-Cécile – autorisation de paiement – local informatique 2011/2012;
5. Autorisation de déplacements;
 - 5.1. Comité Sécurité publique – Autoriser le remboursement des frais de déplacements lors de la tenue des rencontres dans les municipalités de la MRC;
6. Offre de service de consultations juridiques pour l'année 2013;
 - 6.1. Therrien Couture avocats s.e. n.c. r. l.;
 - 6.2. Municonseil avocats;
7. Renouvellement assurances
 - 7.1. Mutuelle des Municipalités du Québec;
 - 7.2. Desjardins Sécurité financière – assurance groupe (ADMQ/FQM);
8. Renouvellement d'abonnement;
9. Renouvellement des associations;
10. Dépôt du rapport mensuel concernant le règlement de délégation 435-2006;
11. Ratification et approbation des comptes à payer pour le mois de décembre 2012 et de janvier 2013;
12. Rapports du responsable des travaux publics et de l'officier municipal;
 - 12.1. Rapport sur l'entretien d'hiver;
 - 12.2. Rapport mensuel sur les permis;
13. Autorisation de travaux;
 - 13.1. Calco inc. – réservation abat-poussière 2013;
 - 13.2. Panneaux de signalisation installés en 2012;
14. Appel d'offres
 - 14.1. Remplacement du ponceau cours d'eau Bernier Vincellette – 3^e rang Ouest;
15. Comité consultatif d'urbanisme;
 - 15.1. Dépôt du procès-verbal de la rencontre tenue le 8 janvier 2013;
 - 15.2. Demande PIIA no CPCOL120293 – 106, rue Ostiguy – Construction d'une résidence avec garage attaché;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

16. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Monsieur Alain Ducharme – construction d'une résidence sur le lot 3 913 961 du cadastre du Québec;
17. Service incendie
 - 17.1. Adoption des prévisions budgétaires 2013;
 - 17.2. Municipalité de Saint-Dominique – Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie – autorisation de signature;
18. Premiers répondants – Résolution à l'effet que Roxton Pond desserve Sainte-Cécile-de-Milton;
19. Demande au Ministère des Transports – implantation d'un ARRÊT/STOP à l'intersection de la rue Principale et de la rue de la Bagatelle;
20. Détermination du taux d'intérêt sur les comptes divers;
21. Calendrier des séances mensuelles – modification à la séance du mois d'octobre;
22. Comité sécurité publique – établir les priorités municipales pour l'année 2013;
23. Amibus – Transport adapté pour personnes handicapées – approbation des prévisions budgétaires 2013 et autorisation de paiement de la contribution financière;
24. CLD Haute-Yamaska – appui de la Municipalité concernant une demande de financement à la CRÉ Montérégie Est;
25. Avis de motion – amendement au règlement 421-2005 – tarification dépenses;
26. Autorisation de faire parvenir les comptes de taxes foncières en arrérages à la Cour municipale;
27. **Affaires nouvelles**
28. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
29. Levée ou ajournement de la séance.

13-01-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2012 ET DISPENSE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE D'EN FAIRE LA LECTURE

Ayant tous prit connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2012 et de la séance extraordinaire (adoption du budget) du 10 décembre 2012 au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente.

Il est proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, que les procédés tenus en date du 3 décembre 2012 et du 10 décembre 2012 soient adoptés, tel que soumis, et dispense la secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

13-01-003

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

ENGAGEMENT DU PERSONNEL POUR L'ANNÉE 2013

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, de renouveler l'engagement, pour l'année 2013, du personnel suivant :

Madame Monique Fortin, à titre de directrice générale et de secrétaire-trésorière;

Madame Guylaine Giguère à titre d'adjointe administrative;

Madame France Tremblay à titre de réceptionniste;

Madame Sonia Martel à titre de responsable à la vie communautaire;

Madame Sonia Fontaine à titre de préposée à l'entretien;

Monsieur Marc Éthier à titre d'officier municipal;

Monsieur Luc Ménard à titre de responsable des travaux publics et des infrastructures municipales;

Monsieur Bertin Pelletier à titre de journalier à l'entretien des bâtiments municipaux;

Monsieur Gilles-Denis Dubuc à titre de journalier surnuméraire au réseau routier;

Monsieur Benjamin Drapeau à titre de surveillant de la patinoire et du chalet des loisirs;

Monsieur David Dubuc à titre de surveillant de la patinoire et du chalet des loisirs.

13-01-004

CERTIFICATS DE CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

ATTENDU le certificat de crédits disponibles pour les dépenses incompressibles 2013 déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en date du 14 janvier 2013;

ATTENDU les dispositions de l'article 961 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'accepter le dépôt de ce certificat de crédits disponibles pour les dépenses incompressibles contenues au budget 2013. D'autoriser les dépenses et le paiement des dépenses visées par ledit certificat.

13-01-005

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE 674153 CONCERNANT LES TRAVAUX ET FACTURE 674154 POUR LES FEUX DE CIRCULATION

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'autoriser le paiement pour un montant de 130 691,42 \$, incluant les taxes applicables, des factures 674153 concernant les travaux et 674154 pour les feux de circulation, tel

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

que soumis. Ce montant représente les frais assumés par le ministère des Transports du Québec envers les firmes qui ont réalisé les mandats selon l'entente de collaboration n° 200780 intervenue entre le Gouvernement du Québec et la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire 72.320.10.721 « investissement réseau routier ».

13-01-006

PREMIERS RÉPONDANTS – AUTORISATION ACHAT DE MATÉRIEL

Il est proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'autoriser l'achat du matériel nécessaire à la mise en service des Premiers Répondants, auprès de la firme Équipement Médi Secur, pour un montant de 2 595,60 \$, incluant les taxes applicables.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire 02.230.00.640 « Achat matériel ».

13-01-007

CIMTECH INC. – AUTORISATION ACHAT – ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'autoriser l'achat de matériel informatique, auprès de la firme Cimtech, pour un montant de 1 557,88 \$, incluant les taxes applicables, tel que soumis dans la proposition numéro 5711.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire 72.190.50.725 « Équipement informatique ».

13-01-008

ÉCOLE STE-CÉCILE – AUTORISATION DE PAIEMENT – LOCAL INFORMATIQUE 2011/2012

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'autoriser le paiement à l'École Ste-Cécile, au montant de 4 000,00 \$, concernant l'utilisation du local informatique, tel que l'entente intervenue en 2011 avec la Commission scolaire du Val-des-Cerfs pour l'utilisation du local informatique (local 201) situé dans les locaux de l'École Ste-Cécile.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire 02.701.90.973 « Subvention autres organismes ».

13-01-009

AUTORISATION DE PAIEMENT – COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT LORS DES RENCONTRES DU COMITÉ DANS LES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT que durant l'année 2013 le Comité de Sécurité publique tiendra ses rencontres dans chacune des municipalités de la MRC de La

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Haute-Yamaska afin de faire connaître les services policiers fournis et procéder à l'élaboration des priorités d'action du service de police;

Il est proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, que les frais de déplacement soient remboursés, au représentant de la Municipalité qui siège à ce comité, soit Monsieur Richard Pigeon, selon la politique de remboursement en vigueur.

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles aux postes budgétaires 02.130.00.310 « Frais de déplacement ».

13-01-010

OFFRE DE SERVICE DE CONSULTATIONS JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2013 – THERRIEN COUTURE AVOCATS S.E.N.C.R.L.

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'autoriser les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Therrien Couture Avocats s.e. n. c. r. l. au besoin pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 selon les termes de l'offre de services du 21 septembre 2012.

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles au poste budgétaire 02.190.00.412 « Services juridiques ».

13-01-011

OFFRE DE SERVICE DE CONSULTATIONS JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2013 – MUNICONSEIL AVOCATS

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'autoriser les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet MuniConseil, avocats, au besoin pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 selon les termes de l'offre de services du 27 novembre 2012.

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles au poste budgétaire 02.190.00.412 « Services juridiques ».

13-01-012

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES AUPRÈS DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton tous les documents requis aux fins de renouvellement de la couverture de l'assurance municipale pour la période du 7 février 2013 allant jusqu'au 7 février 2014.

13-01-013

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES AUPRÈS DE DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE – ASSURANCE GROUPE (ADMQ/FQM)

CONSIDÉRANT que la Compagnie d'Assurance Desjardins Sécurité financière a fait parvenir l'avis de renouvellement du contrat d'assurance des employés municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Il est proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Monique Fortin, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton tout formulaire pour le renouvellement de notre contrat d'assurance collective avec Desjardins Sécurité financière, portant le numéro 23195 avec les protections actuellement en vigueur.

Le montant requis à l'application de ce contrat est inclus aux prévisions budgétaires 2013 de la municipalité.

13-01-014

RENOUVELLEMENT D'ABONNEMENTS

Soumis : Tarification pour le renouvellement des abonnements 2013.

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à renouveler les abonnements suivants :

Règlements concernant les municipalités, auprès de la firme Publications CCH Ltée, d'une somme de 444,15 \$, incluant les taxes applicables.

Cette dépense affecte le poste 02.190.00.494 « Cotisations, associations et abonnements »

Pratiques des officiers municipaux, Code municipal, Code civil, Organisation territoriale, Élection et référendum, Recueil des lois municipales auprès de la firme Éditions juridiques FD Inc., d'une somme de 382,31 \$, incluant les taxes applicables.

Cette dépense affecte le poste 02.190.00.494 « Cotisations, associations et abonnements »

Soutien technique et téléphonique sans limites d'appels, mises à jour et modifications, auprès de la Corporation informatique Bellechasse (CIB), d'une somme de 4 127,60 \$.

Cette dépense affecte le poste 02.130.00.412 « Support technique informatique »

Normes ouvrages routiers, Tome V, auprès des Publications du Québec, d'une somme de 143,72 \$, incluant les taxes applicables.

Cette dépense affecte le poste 02.320.00.494 « Cotisations, associations et abonnements »

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles aux postes budgétaires ci-haut mentionnés.

13-01-015

RENOUVELLEMENT DES ASSOCIATIONS

Soumis : Tarifs pour l'adhésion 2013 aux différentes associations et corporations.

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à renouveler, pour l'année 2013, les abonnements suivants :

la cotisation de l'officier municipal en bâtiment et en environnement, Monsieur Marc Éthier, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), d'une somme de 327,68 \$, incluant les taxes applicables.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Cette dépense affecte le poste 02.610.00.494 « Cotisations, associations et abonnements »

la cotisation de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Monique Fortin, à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), d'une somme de 454,15 \$, incluant les taxes applicables.

Cette dépense affecte le poste 02.130.00.494 « Cotisations, associations et abonnements »

la cotisation des membres du Conseil à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), d'une somme de 2 097,78 \$, incluant les taxes applicables.

Cette dépense affecte le poste 02.190.00.494 « Cotisations, associations et abonnements »

la cotisation de la Municipalité à la Chambre de Commerce Haute-Yamaska et région, d'une somme de 201,21 \$, incluant les taxes applicables.

Cette dépense affecte le poste 02.190.00.494 « Cotisations, associations et abonnements »

l'abonnement de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton à Québec Municipal en ce qui a trait à l'inforoute municipale, d'une somme de 316,18 \$, incluant les taxes applicables.

Cette dépense affecte le poste 02.190.00.494 « Cotisations, associations & abonnements »

la cotisation de la Municipalité à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska), d'une somme de 50,00 \$.

Cette dépense affecte le poste 02.190.00.494 « Cotisations, associations et abonnements »

la cotisation des membres du Conseil à la Fédération canadienne des Municipalités (FCM), d'une somme de 410,36 \$, incluant les taxes applicables.

Cette dépense affecte le poste 02.190.00.494 « Cotisations, associations et abonnements »

la cotisation de la Municipalité aux Fleurons du Québec, d'une somme de 402,41 \$, incluant les taxes applicables.

Cette dépense affecte le poste 02.190.00.494 « Cotisations, associations et abonnements »

la cotisation de la Municipalité à Villes et Villages en Santé, d'une somme de 50,00 \$, incluant les taxes applicables.

Cette dépense affecte le poste 02.190.00.494 « Cotisations, associations et abonnements »

la cotisation de la Municipalité au Réseau des élues municipales de la Montérégie Est, d'une somme de 50,00 \$, incluant les taxes applicables.

Cette dépense affecte le poste 02.190.00.494 « Cotisations, associations et abonnements »

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles aux postes budgétaires ci-haut mentionnés.

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE
DÉLÉGATION 435-2006**

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Conformément aux dispositions du règlement numéro 435-2006, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois de décembre 2012 et début du mois de janvier 2013.

13-01-016

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2012 et janvier 2013;

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, de ratifier ou d'autoriser les déboursés du mois de décembre 2012 et janvier 2013.

Approbaton des comptes pour une somme de 119 780,92 \$, concernant l'annulation des chèques C 1200506, C 1200661 et l'émission des chèques numéro C1200675 à C1200723 inclusivement et des chèques numéro C1300001 à C1300036 inclusivement, ainsi que les frais bancaires.

Que le maire, Monsieur Sylvain Beaudoin, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Monique Fortin soient et sont autorisés à signer lesdits chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

13-01-017

RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait rapport sur l'entretien des chemins d'hiver pour le mois de décembre 2012, tel que soumis par le responsable des travaux publics :

Secteur 1	89,75 heures
Secteur 2	100,75 heures

ainsi que des permis émis par l'officier municipal durant le mois de décembre 2012, soit :

Émission de permis :	11
Addition de bâtiment	1
Agrandissement	1
Brûlage	5
Certificat d'autorisation – vestibule temporaire	1
Construction	1
Installation septique	1
Rénovation	1

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, que ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport du responsable des travaux publics et du rapport de l'officier municipal en bâtiment et en environnement en date du 31 décembre 2012 et que ce conseil approuve lesdits rapports tel que soumis.

13-01-018

AUTORISATION DE TRAVAUX – CALCO INC. – RÉSERVATION ABAT-POUSSIÈRE 2013

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT que le responsable des travaux publics et infrastructures municipales a procédé à une vérification de prix pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière chlorure de calcium (35 %);

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'autoriser l'épandage d'abat-poussière sur les chemins de la municipalité et, pour ce faire, de réserver les services de la firme Calclo inc., pour une livraison d'abat-poussière en mai et une autre durant le mois d'août, pour une somme de 13 728,00 \$, excluant les taxes applicables, tel que soumis en date du 6 novembre 2012. Les dates de livraison restent à définir ultérieurement.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire 02.320.00.635 « Produits chimiques (abat-poussière) ».

13-01-019

AUTORISATION DE TRAVAUX – PANNEAUX DE SIGNALISATION INSTALLÉS EN 2012

CONSIDÉRANT que le responsable des travaux publics et infrastructures municipales a procédé au courant de l'année 2012 à l'installation de panneaux routiers, soient des panneaux de flèches directionnelles;

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, de ratifier l'installation des panneaux de flèches directionnelles aux emplacements suivants :

- 2 panneaux près du numéro d'immeuble 6, rue St-Pierre;
- 1 panneau près du numéro d'immeuble 25, rue Lachapelle;
- 2 panneaux sur la rue Ostiguy près du parc municipal.

13-01-020

APPEL D'OFFRES – REMPLACEMENT DU PONCEAU COURS D'EAU BERNIER VINCELLETTE – 3^E RANG OUEST

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'autoriser la directrice générale à demander des prix sur invitation pour le remplacement du ponceau cours d'eau Bernier Vincellette – 3^e rang Ouest.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – SÉANCE DU 8 JANVIER 2013

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant les Membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 janvier 2013.

13-01-021

DEMANDE PIIA NO CPCOL120293 – 106, RUE OSTIGUY – CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE AVEC GARAGE ATTACHÉ

CONSIDÉRANT que le projet de construction d'une résidence unifamiliale avec garage attaché, sis au 106, rue Ostiguy est soumis à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 13-01-005 a soumis au Conseil municipal une recommandation favorable à l'égard de la demande conditionnellement à ce que le propriétaire installe les luminaires en bordure de la rue;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et les critères d'évaluation prévus au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, PIIA 3;

Il est en conséquence proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'autoriser conformément au règlement numéro 434-2006 de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis de construire à Monsieur Yves Brosseau et Madame Diane Levreault afin de permettre la construction d'une résidence avec garage attaché, au 106, rue Ostiguy.

Il est entendu à la présente résolution que le demandeur devra respecter en tout point la recommandation dans le cadre de ce PIIA.

13-01-022

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – MONSIEUR ALAIN DUCHARME – CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE SUR LE LOT 3 913 961 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU qu'une demande a été déposée par les propriétaires actuels du lot 3 913 961 du cadastre du Québec pour l'autorisation du terrain à des fins autres que l'agriculture;

ATTENDU que le demandeur désire procéder à la construction d'une résidence sur une partie du 3 913 961 du cadastre du Québec

ATTENDU que la demande de Monsieur Ducharme vise un lot inclus dans la zone protégée par la Commission de protection du territoire Agricole du Québec;

ATTENDU que le lot 3 913 961 du cadastre du Québec est un lot conforme aux dispositions du règlement de lotissement n° 462-2008

ATTENDU que les propriétaires actuels veulent y construire une résidence dont l'usage est autorisé au règlement de zonage n° 461-2008 (sous condition d'une autorisation de la CPTAQ);

ATTENDU que le plus proche bâtiment d'élevage est situé à plus de 300 mètres;

ATTENDU que le secteur est agroforestier est plus ou moins homogène, puisqu'il est entrecoupé de plusieurs usages non agricoles;

ATTENDU que le demandeur désire obtenir l'autorisation de construire une résidence unifamiliale afin d'avoir accès à l'écurie qui sera aménagée sur le lot 3 556 754 du cadastre du Québec dont il est également propriétaire;

ATTENDU que le demandeur fera également l'élevage d'un cheptel de vaches de boucherie;

ATTENDU que la demande est conforme au règlement de contrôle intérimaire;

Il est en conséquence proposé par le Conseiller Sylvain Goyette et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'appuyer la demande de Monsieur Alain Ducharme auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

13-01-023

SERVICE INCENDIE ROXTON POND/SAINTE-CÉCILE-DE- MILTON – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT que le comité inter municipal de la protection des incendies de Roxton Pond /Sainte-Cécile-de-Milton s'est rencontré afin d'y préparer les prévisions budgétaires 2013 en matière incendie;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'entente relative à l'organisation du service de protection contre l'incendie avec la Municipalité de Roxton Pond, comme stipulé aux articles 12.2 et 12.3, celle-ci soumet le budget pour approbation finale;

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'approuver les prévisions budgétaires 2013, quote-part pour Sainte-Cécile-de-Milton, tel que soumis et qui se détaille comme suit :

Service incendie :	81 162 \$
Rémunération et services :	23 785 \$
Caserne :	6 794 \$
Frais financement	<u>5 793 \$</u>
	<u>117 534 \$</u>

13-01-024

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DOMINIQUE – ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 569 et suivants du Code municipal une municipalité peut par résolution autoriser la conclusion d'une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection incendie;

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, que le Conseil municipal autorise le maire, Sylvain Beaudoin, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Monique Fortin, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'entente d'aide mutuelle à intervenir entre le Service Incendie de la Municipalité de Saint-Dominique et du Service Incendie de Roxton Pond /Sainte-Cécile-de-Milton.

13-01-025

PREMIERS RÉPONDANTS – RÉOLUTION À L'EFFET QUE ROXTON POND DESERVE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton est à mettre en place un service de premiers répondants;

CONSIDÉRANT que ce service est mis en place avec la collaboration du Service incendie Roxton Pond / Sainte-Cécile-de-Milton, dont le directeur administre le service des premiers répondants de la Municipalité de Roxton Pond;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une ressource compétente et cumule une expertise du service;

CONSIDÉRANT que le service des premiers répondants est mis en place dans le but de réduire le temps d'attente pour des secours en cas d'urgence, en provenance de la Centrale Alerte Santé (9-1-1);

CONSIDÉRANT qu'une entente de service avec la Centrale Alerte Santé est déjà en place;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Roxton Pond et de Sainte-Cécile-de-Milton pourrait également être partenaires travaillant ensemble à maintenir et à améliorer les capacités physiques, psychiques et sociales des premiers répondants afin qu'ils agissent et accomplissent les rôles qu'ils entendent assumer, mais également maintenir et améliorer la santé, le bien-être et la qualité de vie de nos milieux respectifs;

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, de demander à la Municipalité de Roxton Pond de desservir conjointement avec la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le service des premiers répondants.

13-01-026

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – IMPLANTATION D'UN ARRÊT / STOP À L'INTERSECTION DE LA RUE PRINCIPALE ET DE LA RUE DE LA BAGATELLE

CONSIDÉRANT l'existence de développements résidentiels et l'étalement du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT que les écoliers traversent à cette intersection la rue Principale pour se rendre à l'école;

CONSIDÉRANT que l'installation d'un ARRÊT / STOP sécuriserait la circulation piétonnière et éviterait des situations dangereuses;

CONSIDÉRANT que cette traverse piétonnière est localisée dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que cette demande est appuyé par le Conseil d'établissement ainsi que les membres du personnel de l'École Ste-Cécile;

POUR CES RAISONS

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, que le Conseil municipal demande au Ministère des Transports du Québec l'installation d'un ARRÊT / STOP permanent à l'intersection de la rue Principale et de la rue de la Bagatelle.

13-01-027

DÉTERMINATION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES COMPTES DIVERS, EXERCICE FINANCIER 2013

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents que tous les comptes divers en souffrance portent intérêt au taux de douze (12 %) par année pour l'exercice financier 2013.

13-01-028

CALENDRIER DES SÉANCES MENSUELLES – MODIFICATION À LA SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE

CONSIDÉRANT que l'année 2013 est une année d'élection générale dans toutes les municipalités, il n'est pas possible pour le Conseil municipal de siéger à compter du 30^e jour précédent celui du scrutin prévu pour le dimanche 3 novembre 2013;

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents de fixer la séance ordinaire du conseil pour le mois d'octobre le mardi, 1^{er} octobre 2013.

13-01-029

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE – ÉTABLIR LES PRIORITÉS MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2013

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, de soumettre à la MRC de La Haute-Yamaska les priorités suivantes afin d'être suivies et/ou appliquées par la Sûreté du Québec, soit :

- Surveillance de la vitesse sur la rue Principale;
- Surveillance de la traverse piétonnière à l'intersection de la rue Principale et de la rue de la Bagatelle à l'arrivée et aux départs des écoliers;
- Accroissement de surveillance des véhicules hors route (VTT et motoneige);
- Surveillance du parc municipal;
- Emphase sur la visibilité et la présence policière – prévention auprès des enfants et des organismes (parrainage lors d'activités).

13-01-030

AMI-BUS – TRANSPORT ADAPTÉ POUR PERSONNES HANDICAPÉES, APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2013

Soumis : Prévisions budgétaires et contribution de la municipalité pour l'année 2013.

Il est proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'approuver les prévisions budgétaires 2013 d'Ami-Bus, telles que soumises;

De défrayer la contribution financière pour l'année 2013 qui a été établie au prorata de la population, fixant notre contribution municipale annuelle à 3 420,42 \$;

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire 02.370.00.953 « Entente intermunicipale Transport adapté ».

13-01-031

CLD HAUTE-YAMASKA – APPUI DE LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT UNE DEMANDE DE FINANCEMENT À LA CRÉ MONTÉRÉGIE EST

ATTENDU QUE depuis 2005, le CLD Haute-Yamaska anime une vaste concertation régionale nommée Vision 2015, avec les leaders de La Haute-Yamaska.

ATTENDU QU'en juillet 2012, les comités développement social et santé de Vision 2015 ont initié une réflexion commune ayant comme préoccupation les aînés.

ATTENDU QUE les participants de ces deux comités ont été inspirés par la démarche « MADA » de la ville de Granby, notamment par le projet « Les mercredis actifs » offert aux citoyens de 50 ans et plus de Granby, dont le but est d'offrir aux aînés une initiation variée d'activités physiques;

CONSIDÉRANT le succès de l'activité (moyenne 80 personnes par semaine : 19 % ont 50 à 59 ans; 50 % ont 60 à 69 ans; 21 % ont 70 à 79 ans; 16 % ont 80 ans et plus;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

ATTENDU QUE parmi les personnes de 65 ans et plus, le groupe des 65-74 ans connaît la plus forte croissance entre 2006-2015 soit 59,6 % de croissance au sein de la MRC et 61 % sur le territoire de la CRE-ME. [DSP Montérégie, oct. 2011]

ATTENDU QUE le projet contribue à l'intégration sociale des aînés, à l'amélioration de leur sentiment de bien-être et de leur estime de soi, ainsi que l'accroissement de leur autonomie fonctionnelle et de leur mobilité, et ce, tout en favorisant la prévention de maladies;

ATTENDU QUE le projet vise à développer une offre itinérante d'activités physiques d'initiation variées gratuites et sans inscription dans les différentes municipalités de la MRC de La Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE le développement et l'implantation de ce projet seront faits en collaboration avec les responsables de loisirs ou de vie communautaire des municipalités et/ou des représentants d'associations aînés sur leur territoire respectif;

ATTENDU QUE le projet vise à réduire le taux de migration des personnes âgées vers Granby tout en améliorant le taux de rétention des aînés au sein de leur communauté;

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton appuie la demande de financement que le CLD Haute-Yamaska adresse à la CRÉ Montérégie-Est et offre gratuitement l'accès à des locaux pour les activités des aînés et/ou la tenue des réunions du comité de suivi du projet.

AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 421-2005 – TARIFICATION DÉPENSES

Avis de motion est donné par le Conseiller Claude Lussier, que lors d'une séance ultérieure du conseil il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le règlement 421-2005 quant à la tarification applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité.

13-01-032

AUTORISATION DE FAIRE PARVENIR LES COMPTES EN ARRÉRAGES À LA COUR MUNICIPALE

Soumis : Liste des taxes en arrérages comportant 3 années de taxes impayées.

Il est proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire parvenir les comptes de taxes foncières en arrérages à la Cour municipale aux fins de recouvrement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, le maire, assisté des conseillers, répond aux questions qui lui sont adressées par certains des citoyens de l'assistance.

13-01-033

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés ;

Il est proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, de lever la présente séance à 20 h 12.

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Monique Fortin, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Sylvain Beaudoin
Maire